

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE  
NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**

**États financiers**

**31 octobre 2020**



## TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
Annexe au rapport de l'auditeur indépendant – Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers	4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9 - 11

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de  
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc.

### Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc. (la « fondation »), qui comprennent le bilan au 31 octobre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la fondation au 31 octobre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des dons comptabilisés, de l'excédent des produits sur les charges, des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les périodes terminées le 31 octobre 2020 et le 31 octobre 2019, de l'actif à court terme au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019, et des actifs nets au 31 octobre 2020 et au 31 octobre 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de la période terminée le 31 octobre 2020, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la fondation.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités à l'égard de l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe jointe à notre rapport. Cette description, qui se trouve à la page 4, fait partie intégrante de notre rapport.

*Bourque Richard Boutot*

**Bourque Richard Boutot P.C. Inc.  
Comptables professionnels agréés**

Dieppe (Nouveau-Brunswick)  
Le 17 décembre 2020

## **ANNEXE AU RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Description des responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

---

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.****Résultats****Exercice terminé le 31 octobre 2020**

---

	2020	2019
<b>Produits</b>		
Dons - campagne majeure de financement	185 535 \$	439 135 \$
Revenus d'intérêts	2 802	7 055
	<hr/> 188 337	<hr/> 446 190
<b>Charges</b>		
Amortissement	217	518
Assurance	1 363	974
Contributions - réfection de la Cathédrale	265 016	474 621
Frais de bureau	11 742	12 523
Frais de sollicitations	113	1 728
Honoraires professionnels	16 308	16 265
Salaires et avantages sociaux	2 575	4 703
	<hr/> 297 334	<hr/> 511 332
<b>Insuffisance des produits sur les charges</b>	<hr/> <b>(108 997) \$</b>	<hr/> <b>(65 142) \$</b>

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.**  
**Évolution de l'actif net**  
**Exercice terminé le 31 octobre 2020**

	<b>Investi en immobilisations</b>	<b>Non affectés</b>	<b>2020 Total</b>	<b>2019 Total</b>
<b>Solde au début de l'exercice</b>	2 057 \$	1 138 986 \$	<b>1 141 043 \$</b>	1 206 185 \$
Insuffisance des produits sur les charges	-	(108 997)	<b>(108 997)</b>	(65 142)
Amortissement	(217)	217	-	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>1 840 \$</b>	<b>1 030 206 \$</b>	<b>1 032 046 \$</b>	1 141 043 \$

---

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.****Bilan****31 octobre 2020**

---

	2020	2019
<b>Actif</b>		
Actif à court terme		
Encaisse	1 023 256 \$	1 133 680 \$
Débiteurs (note 3)	771	9 917
Frais payés d'avance	16 465	348
	<hr/>	<hr/>
	1 040 492	1 143 945
Promesses de dons	370 965	480 604
Immobilisations (note 4)	1 840	2 057
	<hr/>	<hr/>
	1 413 297 \$	1 626 606 \$
	<hr/>	<hr/>
<b>Passif</b>		
Passif à court terme		
Créditeurs et frais courus (note 5)	10 286 \$	4 959 \$
Promesse de dons reportés	370 965	480 604
	<hr/>	<hr/>
	381 251	485 563
	<hr/>	<hr/>
<b>Actif net</b>		
Investi en immobilisations	1 840	2 057
Non affecté	1 030 206	1 138 986
	<hr/>	<hr/>
	1 032 046	1 141 043
	<hr/>	<hr/>
	1 413 297 \$	1 626 606 \$
	<hr/>	<hr/>

**Pour le conseil d'administration**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur



---

**FONDATION DE LA CATHÉDRALE NOTRE-DAME-DE-L'ASSOMPTION DE MONCTON INC.****Flux de trésorerie****Exercice terminé le 31 octobre 2020**

---

	2020	2019
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Insuffisance des produits sur les charges	(108 997) \$	(65 142) \$
Élément sans effet sur la trésorerie :		
Amortissement	217	518
	(108 780)	(64 624)
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	9 146	(7 431)
Frais payés d'avance	(16 117)	(10)
Créditeurs et frais courus	5 327	(130 162)
<b>Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	(110 424)	(202 227)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice</b>	1 133 680	1 335 907
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice</b>	1 023 256 \$	1 133 680 \$
<b>Constitution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>		
Encaisse	1 023 256 \$	1 133 680 \$

## **1. Statut constitutif et nature des activités**

La Fondation de la Cathédrale Notre-Dame-de-L'Assomption de Moncton Inc. est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les compagnies du Nouveau-Brunswick à titre d'organisme sans but lucratif et est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La fondation administre les fonds recueillis dans le cadre de la campagne de la réfection de la cathédrale de Moncton pour les investir exclusivement dans la réfection de l'édifice. La campagne de financement vise à amasser la somme de 7 millions \$ pour assurer la réfection de la cathédrale. La fondation est exemptée d'impôt sous le paragraphe 149(1)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu.

## **2. Principales méthodes comptables**

La fondation applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de la fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les dépôts à terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

### **Immobilisations**

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes indiquées ci-dessous :

	<b>Périodes</b>
Mobilier de bureau	10 ans
Logiciels	5 ans
Matériel informatique	2 ans

### **Constatation des produits et charges**

La fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus à titre de dotation sont constatés à titre d'augmentation directes de l'actif net.

En raison de l'incertitude liée à l'encaissement des promesses de dons, la fondation ne comptabilise en tant que revenus que les promesses de dons pour lesquels des montants ont effectivement été reçus à la date d'achèvement des états financiers.

**2. Principales méthodes comptables (suite)**

**Utilisation d'estimations**

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

**Instruments financiers**

*Évaluation initiale et ultérieure*

La fondation évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

**3. Débiteurs**

	2020	2019
Octroi à recevoir d'un organisme	- \$	8 550 \$
Taxes de vente à recevoir	771	1 367
	<b>771 \$</b>	<b>9 917 \$</b>

**4. Immobilisations**

			2020	2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier de bureau	3 248 \$	1 408 \$	1 840 \$	2 057 \$
Logiciels	1 029	1 029	-	-
Matériel informatique	3 418	3 418	-	-
	<b>7 695 \$</b>	<b>5 855 \$</b>	<b>1 840 \$</b>	<b>2 057 \$</b>

**5. Crédoiteurs et frais courus**

	2020	2019
Frais courus	4 260 \$	4 260 \$
Contributions - réfection de la Cathédrale	6 026	699
	<b>10 286 \$</b>	<b>4 959 \$</b>

**6. Instruments financiers**

**Risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels la fondation est exposée au 31 octobre 2020 sont détaillés ci-après.

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que la fondation éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La fondation est exposée à ce risque principalement à l'égard de ses crédoiteurs et frais courus. Aucun changement d'exposition depuis l'année précédente.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la fondation est principalement lié aux débiteurs et promesses de dons. Le risque de crédit est diminué en raison que chacune des promesses de dons est accompagnées d'un contrat stipulant les modalités de contribution. Aucun changement d'exposition depuis l'année précédente.

**Risque de pandémie**

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a déclaré une pandémie mondiale en raison du nouveau coronavirus (COVID-19). La situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de multiples impacts sur les économies locales, provinciales, nationales et mondiales. L'effet global de ces événements sur l'entreprise et ses activités est trop incertain pour être estimé à l'heure actuelle. Les impacts seront pris en compte lorsqu'ils seront connus et pourront être évalués.